



Comité Départemental d'Action Sociale

Compte-rendu du 18 mai 2021

L'action sociale, collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles (sur le plan matériel comme psychologique). Outre les représentants de la Direction et de l'action sociale étaient présents les syndicats des Finances publiques du 93 : CGT et Solidaires. Suivant l'ordre du jour et les interventions des participants, les sujets suivants ont été abordés

La réforme nationale de l'action sociale

Concernant le logement : une aide pour les logements étudiants a été votée (en CNAS) et entrera à la rentrée universitaire 2021.

Concernant l'EPAF : L'objectif du ministère est clair : la vente du patrimoine d'EPAF et l'externalisation de la prestation à un opérateur privé envers et contre tout !

Depuis des années, l'État refuse d'investir dans ses résidences, laissant ainsi se dégrader le patrimoine. Le Secrétariat Général interdit même à EPAF de faire les travaux nécessaires en lieu et place de l'état propriétaire. Cette décision tombe dans un contexte immobilier où de nombreux sites équivalents sont sur le marché sans aucun repreneur depuis des années.

Si cette décision venait à se concrétiser, l'association sera ainsi dépouillée de toutes ses prérogatives en matière de vacances-loisirs alors que depuis 65 ans elle a satisfait des dizaines de milliers d'agents pour des séjours familiaux, individuels ou de groupes en toutes saisons et à des tarifs sociaux.

Concernant le réseau des comités d'action sociale : Certaines délégations étant trop petites, une régionalisation est à prévoir. La région parisienne étant « particulière » de par sa taille, une adaptation particulière est à l'étude. Cependant, les Comités Départementaux d'Action Sociale devraient perdurer.

La communication de l'action sociale

La délégation se dote d'un journal : le trait d'union. Le premier numéro est à paraître et sera disponible sur le site internet (lien ci-dessous).

Le site <https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/pages-hors-navigation/je-recherche-ma-delegation-depar/93-seine-saint-denis.html>. Le site donne beaucoup d'informations, n'hésitez pas à y aller. Le guide d'accueil remis à jour se trouve aussi sur l'intranet local (qui donne la majorité des prestations accessibles par le biais de l'action sociale).

Les permanences des Conseillers en économie sociale familiale

Deux conseillers en économie sociale familiale (CESF) interviennent pour les agents rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne et nécessitant un accompagnement dans la gestion de leur budget (consommation, habitat, santé...), dans le respect du secret professionnel.

Les rendez-vous devront être pris auprès des assistants de service social.

En 2020, la problématique concernait particulièrement le surendettement, avec une intervention courte (généralement trois rencontres), permettant de remettre la situation budgétaire en ordre. Cette aide se traduit aussi par des aides à l'ouverture de droits, notamment auprès de la CAF.

Malgré le covid, cet accompagnement a continué par téléphone quand le présentiel était impossible.

Les permanences psychologues

Concernant les permanences psychologiques, elle représente pour l'unique psychologue 3 jours par mois pour l'ensemble des agents des Finances Publiques et des Douanes du 93 (y compris l'ENFIP).

Depuis avril 2020, un système de téléconsultation a été mis en place. Les agents ont appelé pour faire face aux difficultés liées à la peur de la maladie et à la contamination, au retour dans les services, à l'éloignement familial, aux problèmes au sein du couple, à la détresse liée aux deuils, au sentiment de solitude (parfois accrue par le télétravail), problèmes liés au télétravail (espace de travail, emploi du temps dérégulé, contraintes liées à la famille)... Au niveau de l'ENFIP, les agents ont souffert d'un télé-enseignement non adapté, accompagné de problèmes techniques, ce que reconnaît l'ENFIP.

Pour 2020, il y a eu plus de 500 consultations de tout type, sachant que des agents n'ont pu être reçus. Face à ce problème, un supplément d'heures a été alloué. Comparativement à 2019, le volume horaire a augmenté de 40 %. De l'avis des professionnels concernés, le volume horaire alloué reste insuffisant pour répondre au besoin des agents. À ce titre, la CGT rejointe par d'autres syndicats a demandé la levée de réserve budgétaire pour pouvoir attribuer des crédits pour les consultations psychologiques.

Les chèques cadeaux

Concernant les chèques cadeaux, plus de 6 500 ont été distribués pour 2020. Un rappel courant mars a été adressé aux collègues, afin que ceux qui ne l'avaient pas utilisé puissent en profiter. N'hésitez pas à les demander si vous n'avez pas réussi à faire valoir ce droit. Des pas-à-pas et des tutoriels vont être mis en ligne sur l'intranet dans la partie délégation sociale et sur le site de la délégation.

Un chèque culture de 10 € va être offert à l'ensemble des agents.

La restauration

Depuis la mi-mars 2020, les structures ont subi des restructurations continues : beaucoup ont fermé et une partie a continué à fonctionner en mode « dégradé ». La fréquentation a baissé de 50 % en un an. Un surcoût de 150 000 € a été demandé au titre de frais covid par un tiers des restaurants.

Au total, les dépenses en matière de restauration (cantine + tickets restaurants + frais supplémentaires) s'élèvent à 1,18 million pour 2020.

Les sorties

Malgré des reports et des prestataires faisant la sourde oreille, la délégation ne lâche pas. Entre la fin septembre et octobre, des week-ends prévus 2020 pourraient se faire.